

CULTURE

Les négociations en vue d'un accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne sont fondées sur des engagements à faire passer les profits et le pouvoir des entreprises avant la justice sociale et économique, le contrôle démocratique et la responsabilité écologique. Elles progressent rapidement et le public n'a guère eu de droit de regard sur elles jusqu'à présent.

La culture, un bien pas comme les autres

Les biens et services culturels ne sont pas des produits comme les autres. Ils contribuent à définir le Canada comme nation. Jusqu'à présent, ce fait a été reconnu par le gouvernement par l'inclusion d'une *exemption culturelle* dans les accords commerciaux.

L'AÉCG pourrait menacer notre souveraineté

La capacité du Canada à adopter et mettre en oeuvre ses politiques culturelles peut être compromise si on ouvre la porte à la propriété et au contrôle par des intérêts étrangers des industries culturelles comme la câblodistribution, la radiodiffusion ou les télécommunications. Le contrôle étranger de la distribution de films est le meilleur exemple de comment nos propres biens et services culturels peuvent être mis de côté : 98% des films offerts au Canada anglais sont américains, la situation étant marginalement meilleure au Québec.

La position officielle du Canada : l'exemption culturelle, mais...

Il est peu probable que les négociateurs canadiens soient les premiers à introduire des enjeux culturels dans les négociations, la position officielle étant que les industries culturelles doivent être exclues de telles négociations. Mais les négociateurs européens demandent déjà des changements majeurs à la Loi du droit d'auteur. Nous craignons de plus que le Canada puisse ouvrir davantage les investissements et le contrôle effectif de nos industries culturelles afin de conclure un accord général.

De plus, nous craignons que l'accord conclu avec l'Union européenne puisse, comme c'est le cas avec l'ALÉNA, donner le droit à des investisseurs étrangers de poursuivre le gouvernement canadien en compensation pour toute décision (incluant la réglementation mise en place par des organismes comme le CRTC) qu'ils croient contraire à leurs droits en vertu du traité commercial.

Le risque de perdre le contrôle de nos industries culturelles...

La propriété par des étrangers de nos industries culturelles pourrait réduire la quantité de biens et services produits et restreindre considérablement la capacité du Canada d'adopter des politiques en vue de la production et la distribution dans le nouvel environnement numérique de musique et d'émissions canadiennes et de toute autre forme d'expression culturelle.

...au profit des multinationales?

Les multinationales seraient les premières bénéficiaires car elle pourraient contrôler le marché canadien. Les actionnaires des compagnies canadiennes de télécommunications, de câble, de radiodiffusion et des autres industries culturelles pourraient également profiter de la plus-value de leurs actions. L'ensemble des Canadiens y perdrait.

Garder les limites sur la propriété étrangère des industries culturelles et des télécoms

Le maintien de l'exemption culturelle dans toutes les négociations sur le commerce et les investissements et le maintien de strictes limites sur la propriété étrangère et le contrôle de nos entreprises culturelles, incluant les télécommunications.

Que devriez-vous faire?

Communiquez par téléphone avec vos conseillers ou conseillères municipaux, les hommes et femmes politiques provinciaux et votre députée ou député fédéral. Demandez-leur s'ils approuvent l'accord en question. S'ils l'approuvent, demandez-leur quels effets il aura sur votre communauté. Demandez-leur comment il renforcera les politiques sociales, économiques et environnementales du Canada.

Tenez-nous au courant de vos conversations. Établissez un lien sur le site Web. Partagez la documentation. Pour en savoir plus long, rendez-vous à l'adresse www.tradejustice.ca.

Faites signer la Déclaration de la société civile sur l'accord Canada-UE par votre organisation et inscrivez-vous au Réseau pour la justice dans le commerce à l'adresse info@tradejustice.ca.

TH:lh:cope*225://V:\02-03-0